

Adresse de la société populaire régénérée de Castres à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire régénérée de Castres à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 439-440;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21621_t1_0439_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

sons d'arrest s'encombrent de cultivateurs, d'artisans, de vieillards, de femmes enceintes ou allaitants leurs enfants, il en perit memes faute de secours; la terreur s'empare de toutes les ames, pas de citoyen qui n'ait a regretter un des siens; les opinions ne peuvent plus se manifester dans les sociétés populaires devenues desertes par la fuite de leurs membres menacés par la faction; encore quelques jours, c'en etoit fait de la Republique, le despotisme renaissott plus furieux que jamais et la detestable conspiration se consommant dans le silence, l'echaffaud auroit de suite etouffé les cris du desespoir, retentissant d'un bout a l'autre de la Republique.

Instruits de nos malheurs un decret émané de votre sagesse suspendit toute espece d'exécution, les dignes representans du peuple *Goupilleau et Perrin* arriverent dans nos contrées; leur coeurs sensibles se soulevent, ils fremissent au recit des horreurs qui se sont commises et donnent la liberté a nombre d'innocentes victimes; des milliers d'arpens de terre abandonnés par nos agriculteurs, incarcérés ou que la terreur avoit fait fuir, sont cultivés; oui, Goupilleau et Perrin, la justice et le bonheur ont suivi vos pas, le bien que vous nous avés fait nous retrace sans cesse les jours heureux dont nous jouissions pendant la mission dans ces contrées de vos collegues *Rovère et Poultier*, vertueux comme vous.

Nous ne balancerons pas de placer au meme rang dans notre opinion les dignes representans du peuple *Serres et Auguis*, qui par leur sagesse et leur énergie ont scu arreter les progrès d'une faction qui s'élevoit dans Marseille par une suite de ce meme système destructeur.

Representants, nous jurons unanimement de ne jamais nous separer de la Convention notre seul et unique appuy, de perir avec elle plutot que de souffrir qu'on luy porte la moindre atteinte, de rester debout jusqu'a ce que vous ayés assuré le bonheur du peuple, plaine, marais, montagne, muscadin et toute spcpe de distinctions nous sont inconnues, notre seul point de ralliement etant la Convention et notre cri, vive la Republique francaise une et indivisible, la liberté, l'égalité et la Convention nationale, perissent les traitres et les conspirateurs.

FELIX, président, BERNARD, vice-président,
suivent 56 signatures dont celles des membres
du comité de correspondance
et le nom de 33 illétrés.

8

La société populaire de Castres, département du Tarn, demande que l'agriculture soit protégée, que les marchés soient ouverts, que les propriétaires y déposent leurs denrées et n'aient plus d'appâts de les resserrer pour les vendre clandestinement au plus haut prix possible, que les non-propriétaires ne soient pas obligés de les aller chercher chez des égoïstes spé-

culateurs sur la misère publique; elle invite la Convention à poursuivre sa carrière digne de la nation française.

Mention honorable, insertion au bulletin (12).

[*La société populaire régénérée de Castres à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (13)

Égalité, Liberté.

Representants du peuple

Loin de nous, tous ces etres malfaisans qui, pour conserver la domination qu'ils avaient usurpée ne savaient que crier à la révolte, qu'organiser une conspiration factice et vous la denoncer ensuite comme une preuve de leur amour ardent pour la révolution, ostracisme et exécution à toutes ces pestes publiques.

Vous avez marqué le moment ou les masques de ces ennemis du peuple devaient tomber, vous avez fait sortir la justice du rocher sur lequel vous êtes assis et tous les monstres couverts de crimes, de sang et de boue sont rentrés dans le néant.

Justice, divinité tutelaire, appuies toi sur la convention nationale, tu ne cesseras plus d'échauffer de tes rayons les coeurs des citoyens français.

Representants du peuple, graces vous soient rendues. Nous seconderons vos vœux, ils sont ceux de tous les sinceres amis de la République; ils sont les résultats du pacte social, la où il n'y a point de justice, il n'y a point de sureté pour l'existence, les propriétés, la tranquillité phisique et morale des contractants et là où cette certitude est detruite, le contrat synallagmatique est rompu, et il n'y a plus de société.

Representants du peuple que l'agriculture soit soigneusement protégée; que les fruits de ses labeurs soient généralement dispensés dans la république, que les marchés soient ouverts; que les propriétaires y disposent leurs denrées et n'ayent plus l'appas de les resserrer, pour les vendre clandestinement au plus haut prix possible; que les propriétaires soient assurés de trouver dans ces mêmes marchés, les objets necessaires à leur existence, sans être forcés de les aller chercher chez des égoïstes spéculateurs sur la misere publique et de recevoir d'eux la loi que les besoins leur imposent; n'en doutez pas, l'abondance ne tardera pas à reparaitre sur le sol de la france, les sciences, les arts, le commerce qui ne peuvent subsister que par la confiance générale reprendront leur ancienne splendeur; la cupidité qui n'a rien de sacré, l'ambition et l'aristocratie qui sacrifient tout à leurs passions, le fanatisme de tous les cultes dont les ministres ont fait immoler plus de quatre millions d'individus, au nom d'un dieu de paix que nous reconnaissons tous et de sis-

(12) P.-V., XLIX, 3-4.

(13) C 325, pl. 1411, p. 15. *Bull.*, 16 brum.; *M. U.*, XLV, 282.

temes mystiques qu'ils avaient créés eux-mêmes pour repaître plus facilement leur ambition, ne trouveront plus de support; l'instruction couvrira la surface de la France de son ombre regeneratrice; l'intrigue, l'ambition, la domination seront poursuivies jusques dans leur plus profonds repaires; et la France ne renfermera plus qu'un peuple de freres et d'amis.

Representants du peuple, poursuivez votre carriere, elle est digne de la nation que vous representez, croyez et vous en avez la conviction qu'avec la religion des vertus dont chaque citoyen sera le ministre, la nation française terrassera tous ses ennemis et qu'il n'est aucun effort dont elle ne soit capable pour le maintien de la république une indivisible et démocratique que vous avez decretée.

Les membres composant le bureau.

CARAYOU, *président et 4 autres signatures.*

9

Le conseil général de la commune d'Ancenis, département de la Loire-Inférieure, envoie l'extrait d'un procès-verbal qui contient les détails de la fête que cette commune a célébrée, le 10 vendémiaire, en réjouissance de l'évacuation du territoire français; il jure d'être toujours attaché à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (14).

[Les membres du conseil général de la commune d'Ancenis à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III] (15)

Citoyens representants

Nous vous adressons le procès verbal de la fête que nous avons célébrée en memoire et réjouissance de l'évacuation du territoire français par les troupes des tyrans coalisés contre la République française, à la suite duquel est le discours du citoyen Douville, agent national près le district de cette commune, discours plein de patriotisme et d'énergie; nous desirons, citoyens Representants, que le tout fut agréable à la Convention nationale à laquelle nous jurons d'être toujours attachés et de faire exécuter les decrets.

Salut et fraternité.

MARTINEAU, *maire*, AUBERT,
officier municipal, GUILBAUT,
agent national et 5 autres signatures de notables et d'officiers municipaux.

[Procès-verbal de la séance du 10 vendémiaire de la municipalité d'Ancenis] (16)

(14) P.-V., XLIX, 4.

(15) C 324, pl. 1392, p. 6.

(16) C 324, pl. 1392, p. 7.

Le dixieme jour de vendémiaire premier decadi de la republique française une et indivisible, sur la convocation et invitation faites par la municipalité d'Ancenis aux corps constitués, et à la garnison de cette cité le jour d'hier, en vertu de l'arrêté de la dite municipalité, d'assister à la fête qui doit être célébrée cet après midi, en mémoire et en réjouissance de l'évacuation du territoire français par les tyrans coalisés contre la liberté française. Nous, membres du district et de la municipalité de la dite cité, certifions que cette fête a été célébrée avec autant d'éclat que de magnificence, que le tribunal, le comité de surveillance, les juges de paix et assesseurs de ce canton et le bureau de conciliation, ainsi que la garnison entiere, qui étoient sous les armes et commandée par le général Avril, ont assisté à cette fête patriotique decretée par la Convention nationale, que le lieu du rassemblement de la garnison et des corps constitués était le champ de mars d'où le cortège est parti, pour se rendre sur la place de l'arbre de la liberté, que les corps constitués marchaient au centre de la garnison, que pendant la marche, la musique du 1^{er} bataillon d'infanterie legere de Nantes a exécuté différents morceaux de musique analogues à la fête; nous avons eu la satisfaction pendant la marche de voir aux portes et aux fenetres une grande quantité de citoyennes de cette commune. Le cortège rendu sur la place de l'arbre de la liberté, au pied duquel on avait fait preparer une estrade couverte de tapis, et fait mettre une couronne de chêne qui flotloit au gré des vents, sur laquelle étoient ecrites en gros caractères : *Le territoire français n'est plus souillé par les satellites des brigands couronnés. Français soit pénétré de la dignité de ton Etre, tu fais partie de la souveraineté nationale.*

Le peuple français est audessus de tous les peuples par sa bravoure et sa justice.

Le général Avril a fait mettre la garnison ainsi que le bataillon de la garde nationale d'Ancenis en bataille autour de la dite place, les corps constitués de cette commune étoient au pied de l'arbre de la liberté. Le citoyen Douville agent national près le district d'Ancenis a prononcé un discours analogue à la fête et à la cérémonie auguste qui rassembloient tous les citoyens de cette commune qui y ont assisté en très grand nombre, discours qui sera inscrit à la suite du présent procès-verbal qui sera adressé ainsi que le discours à la Convention nationale. Ce discours energique et vraiment patriotique à été généralement applaudi; ainsi que le geste republicain avec lequel le citoyen Douville l'a prononcé, à la fin de ce discours l'air à retenti des cris de Vive la Republique, Vive la Convention nationale; la musique du bataillon de Nantes à exécuté un morceau de musique : on a dansé autour de l'arbre de la liberté. La garnison et les corps constitués, la danse finie, se sont mis en marche, au son de la musique et des tambours pour retourner à la place du Champ de Mars, où ils ont assisté à la plantation de l'arbre des victoires, en mémoire de l'évacuation du territoire français par les tyrans coalisés : On a